

## Astuces pour négocier les congés-éducation payés

### Démontrer les avantages des CEP aux membres et aux dirigeant(e)s du syndicat

Les congés-éducation payés sont une entente négociée selon laquelle les coûts de cours offerts par le syndicat à ses membres et à ses dirigeant(e)s sont payés par l'employeur, ce qui nous permet d'utiliser les fonds de nos sections locales pour d'autres besoins prioritaires. Cette entente prévoit aussi que les membres sont payés pendant qu'ils suivent nos programmes d'éducation.

Nos programmes de congés-éducation payés donnent à nos dirigeant(e)s et à nos membres les compétences nécessaires pour gérer les griefs, remporter les arbitrages, être efficaces à la table de négociation, assumer leurs responsabilités découlant du *Code des droits de la personne*, améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail, lutter contre le harcèlement, résoudre les conflits entre les membres et renforcer les sections locales.

Les congés-éducation payés nous permettent de former la prochaine génération de dirigeant(e)s syndicaux.

Nos programmes de congés-éducation payés sont offerts à notre centre d'éducation, qui a été construit par le syndicat et qui appartient à nos membres, où nous avons l'occasion de rencontrer des membres du syndicat venant de tous les coins du pays pour mettre en commun nos ressources, nos idées et nos stratégies.

Les congés-éducation payés sont une priorité du syndicat national et sont très avantageux pour les sections locales!

### Présenter à l'employeur des arguments en faveur des CEP

Les congés-éducation payés sont le fondement de notre programme de négociation. Nous ne quitterons pas la table sans cette entente et le bureau de notre président national nous encourage à maintenir cette position.

Nos programmes d'éducation préparent les membres des comités de négociation, les délégué(e)s syndicaux, les représentant(e)s en matière de santé et de sécurité et les autres

représentant(e)s du syndicat à s'acquitter, avec habileté et diligence, de leurs obligations prescrites par la loi. L'éducation que nous offrons compte pour beaucoup dans l'établissement de bonnes relations de travail avec l'employeur.

L'éducation des travailleuses et travailleurs permet de parfaire les connaissances générales dans les lieux de travail concernant la santé et la sécurité, le harcèlement, les incapacités et le retour au travail, l'intimidation et toutes les questions liées aux droits de la personne. Nos programmes d'éducation comprennent de l'information sur la santé mentale en milieu de travail, la résolution de conflits, la violence faite aux femmes et beaucoup d'autres sujets.

Les congés-éducation payés sont un investissement dans l'établissement de bonnes relations de travail entre le syndicat et l'employeur et dans l'amélioration des connaissances générales des travailleuses et travailleurs.